



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren  
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police  
Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantonali di giustizia e polizia

## Informations de la séance du Comité CCDJP du 7 mars 2022

*Participants : Fredy Fässler, président (CdE SG), Karin Kayser-Frutschi, vice-présidente (CdE NW), Béatrice Métraux, vice-présidente (CdE VD), Jacqueline Fehr (CdE ZH), Norman Gobbi (CdE TI), Philippe Müller (CdE BE), Alain Ribaux (CdE NE), Kathrin Schweizer (CdE BL), Mark Burkhard (cdt, président CCPCS, BL), Florian Düblin (secrétaire général CCDJP), Alain Hofer (secrétaire général adj. CCDJP), Claudio Stricker (conseiller spécialisé SG CCDJP), Barbara Jäggi (Secrétariat SG CCDJP).*

### Recours au statut de protection S (Ukraine)

Le Comité CCDJP a débattu de la proposition d'accorder le statut de protection S aux réfugiés en provenance d'Ukraine. Il a adopté un modèle de prise de position à l'intention des cantons, envoyé le 7 mars aux membres CCDJP.

### Plan d'action national Convention d'Istanbul

Le Comité CCDJP a pris acte du projet de plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul 2022-2026 (PAN CI). Ce plan de la Confédération regroupe les différents projets et initiatives mis en place pour la lutte contre la violence domestique et la violence faite aux femmes et rattache notamment au domaine de compétence de la CCDJP les mesures découlant de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de la feuille de route contre la violence domestique.

### Privatisation de l'exécution des peines – rapport intermédiaire

Le Comité CCDJP a pris acte des premières conclusions du groupe de travail Privatisation de l'exécution des peines. Il a donné son aval à l'élaboration de recommandations à l'intention des cantons dans le cadre d'un règlement modèle pour le transfert des tâches relevant de l'exécution des peines à des institutions privées et pour la délégation des tâches de police de sécurité. Il s'agit aussi de formuler en concertation avec la CDS des dispositions sur le transfert de l'exécution des sanctions pénales à des cliniques psychiatriques spécialisées. Par ailleurs, des recommandations doivent être émises pour la délégation de compétences dans le cadre du transport de détenus selon le dispositif JTS (*Jail-Transport-System*). Le groupe de travail présentera ses conclusions à l'automne 2022.

### Projet mis en consultation relatif à la détention préventive

Le Comité CCDJP a validé les documents de consultation sur les recommandations en matière de détention préventive. La consultation à l'échelon technique sera probablement lancée en avril.

### Mandat pour le suivi du réajustement des modalités de travail de la CCDJP

Le Comité CCDJP approuve que soit attribué un mandat externe pour le suivi du réajustement des modalités de travail de la CCDJP. L'expert ou l'experte mandaté-e se chargera en particulier de recenser les besoins des membres et de déterminer les prochaines étapes. Le Comité a arrêté une enveloppe de 20 000 francs maximum pour le financement de ces travaux.

## **Courrier de Terre des hommes concernant l'aide d'urgence**

Le Comité CCDJP adopte une prise de position commune de la CDAS et de la CCDJP sur la lettre ouverte de Terre des hommes du 16 février 2022 concernant l'aide d'urgence. Une copie du texte sera transmise pour information aux membres CCDJP.

### **Prises de position de la CCDJP sur les consultations en cours**

#### *Obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques*

Le Comité CCDJP prendra position et donnera son approbation de principe. La CCPCS rendra une prise de position séparée.

#### *Modification de la loi sur les étrangers et l'intégration : restriction de l'aide sociale octroyée aux ressortissants d'États tiers*

Le Comité CCDJP renonce à prendre position et laisse à la CDAS, responsable du dossier, le soin de le faire.

#### *Ordonnances d'exécution LSCPT*

Le Comité CCDJP prend position sur la base de l'avis émis par la CPS.

#### *Loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité*

Le Comité renonce à prendre position et laisse aux cantons le soin de le faire s'ils le souhaitent.

#### *Sécurité des minorités nécessitant une protection particulière*

Le Comité CCDJP prendra position en se fondant sur les avis des cantons, qui ont jusqu'au 15 mars pour se prononcer.

#### *Modification de l'ordonnance 3 COVID-19*

Le Comité renonce à prendre position et laisse aux cantons le soin de le faire s'ils le souhaitent.

#### *Modification de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)*

Le Comité CCDJP prendra position en se fondant sur l'avis de la CCPCS.

9 mars 2022  
07.06.01.09.01/cst